



CONFERENCE EPISCOPALE NATIONALE DU CONGO

Secrétariat Général

BP. 3258 – Kinshasa /Gombe

Tél. : 00243 998 24 86 99

E –mail : cenco2009@yahoo.fr

République Démocratique du Congo

MISE AU POINT DU SECRETARIAT GENERAL DE LA CENCO SUR L'OBSERVATION ELECTORALE PAR L'EGLISE CATHOLIQUE

1. Le Secrétariat Général de la CENCO a pris connaissance de l'article intitulé « *L'Eglise Catholique en accord avec les résultats de la CENI et le bon déroulement du scrutin* », paru dans le site www.ambardc.eu (qui serait celui de l'Ambassade de la RDC en Belgique) le mercredi 07/12/2011. Dans cet article il est entre autres affirmé que « les témoins de l'Eglise catholique sont à 97,6% d'accord avec les résultats publiés jusque-là par la Commission Electorale Nationale Indépendante ». Indigné par cette extrapolation, le Secrétariat Général de la CENCO se fait le devoir de lever l'équivoque et de fixer l'opinion, une fois pour toutes, sur cette question.
2. En effet, les données exploitées par l'auteur de l'article susmentionné se réfèrent à l'observation de 47% des 3000 bureaux couverts par 6000 observateurs de la CENCO, soit un échantillon de 1410 bureaux de vote sur les 63865 prévus par la CENI. Cela ne représente que 2,2% de l'ensemble des bureaux légalement prévus par la CENI sur tout le territoire national. ***Le plus regrettable, c'est que l'auteur de l'article se contente d'une pêche à la ligne et d'un choix très tendancieux allant jusqu'à déformer la vérité.***
3. De cette observation de la CENCO, l'on peut relever les éléments positifs suivants :
 - 94% des observateurs de la CENCO ont eu libre accès aux bureaux de vote.
 - Par rapport à la présence des agents électoraux dans les bureaux de vote, 84% de bureaux de vote étaient dans les normes, c'est-à-dire, il y avait entre 3 et 5 agents.
 - 97,9% des urnes étaient exhibées vides au début du processus.
 - Dans 93,8% de bureaux, les isolements étaient disposés selon les normes.
 - De l'avis des observateurs, 97,6% des résultats de la présidentielle affichés aux bureaux de vote étaient conformes à ceux observés. ***Il doit être bien compris qu'il ne s'agit pas des résultats partiels publiés par la CENI, mais bien plutôt de ceux affichés devant les bureaux de vote.***

4. Cependant, les observateurs de la CENCO ont notamment épinglé des irrégularités et des faiblesses ci-après:
- Dans 37,1% des bureaux observés manquait l'un ou l'autre matériel électoral alors que la loi électorale enjoint la CENI de déployer le matériel électoral sensible 48 heures avant les scrutins ;
 - D'après les statistiques de la CENCO, aucun parti politique n'était présent dans tous les bureaux. Le plus représentatif n'ayant couvert que plus ou moins 50% des bureaux par ses témoins ;
 - 4,5% des sceaux placés sur l'urne au début du processus n'étaient pas intacts au moment du début du dépouillement ;
 - 6,2% des isolements n'étaient pas disposés selon les normes ;
 - 16% des témoins n'ont pas signé le PV des opérations de la clôture de vote ;
 - 8,7% des témoins n'ont pas pu signer le PV à la clôture du dépouillement ;
 - Dans 8,4% des cas, il n'y avait pas conformité entre le nombre de bulletins des voix annoncées pour les candidats et le nombre des votants ;
 - Dans 27% des cas, le nombre de bulletins de vote était inférieur au nombre d'électeurs ;
 - Les procédures de vote ont été interrompues à 27,8% pour l'un ou l'autre motif ;
 - Il y a eu 11,1% des cas d'harcèlement ou d'intimidation des électeurs ;
 - Les observateurs de la CENCO ont signalé 22,2% des cas de corruption ou d'achat des votes ;
 - Ils ont noté 38,9% des cas de violence ;
 - Ils ont relevé que la différence des votes exprimés et le nombre des votes valables varie de 5 à 10%.
5. On l'aura constaté : ces irrégularités et faiblesses appréhendées par les Evêques de la CENCO comme défis à relever dans l'avenir, interpellent au plus haut point le Gouvernement, la CENI, les Partis politiques et les électeurs congolais. Dans le souci de consolider la jeune démocratie en RD.Congo, l'Episcopat congolais a invité instamment «...le peuple congolais, les acteurs politiques et la CENI à s'en tenir impérativement à ***la vérité des urnes telle qu'exprimée et affichée aux bureaux de vote***. Pour garantir la sérénité et la crédibilité des résultats, comme le stipule la loi électorale à son article 63, ***la publication partielle devrait mentionner le nombre d'inscrits, de votants, de bulletins nuls et de voix obtenues par chaque candidat*** ».

6. De ce qui précède, il ressort avec évidence que, avec un échantillon de 2,2% de l'ensemble des bureaux de vote, la CENCO n'est pas en mesure de se prononcer sur les tendances des résultats des élections présidentielles. **Il n'est donc pas juste d'affirmer que** « *l'Eglise Catholique est en accord avec les résultats de la CENI et le bon déroulement du scrutin* ».

Fait à Kinshasa, le 08/12/2011



En la solennité de l'Immaculée Conception

Abbé Donatien NSHOLE
1^{er} Secrétaire Général Adjoint de la CENCO